## 

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

<u>DU</u>
L'assemblée générale s'est tenue le <u>à heures entre les associés de la société </u> , société à responsabilité limitée au capital de <u>Dinars (ci-après désignée la « <b>Société</b> »), se sont réunis au siège de la Société en Assemblée Générale Ordinaire (ci-après désignée l' « <b>Assemblée</b> »).</u>
Associés présents ou représentés :
Personne Morale :  orange tunisie
orange tunisie
yassmine souissi
yassmine souissi
Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à
l'ordre du jour.
PREMIERE RESOLUTION
L'Assemblée ratifie le mode et le délai de convocation de la présente Assemblée et la déclare régulièrement constituée.
Cette résolution mise aux voix, est ;

## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée décide de nommer le cabinet le Cabinet immatriculée au registre du commerce sous le numéro et ayant le matricule fiscal numéro représenté par en qualité de commissaire aux comptes pour une période de
Le nouveau commissaire aux comptes gérant présent à l'Assemblée, remercie les associés pour la confiance qu'ils lui ont manifesté et déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être attribuées.
Cette résolution mise aux voix, est ;
TROISIEME RESOLUTION
L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour accomplit toutes formalités et publications partout où besoin sera.
Cette résolution mise aux voix, est ;
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à heures.
LE PRESIDENT
LES ASSOCIES
Personne Physique :
Personne Morale :
orange tunisie yassmine souissi orange tunisie yassmine souissi

Bon pour acceptation des fonctions de gérant

\_\_\_\_